



L'INFOLETTRE DU RÉSEAU COOPÉRATIF

-NOVEMBRE 2020-

Le **Réseau coopératif Europe-Écologie-Les-Verts** est l'un des deux collèges du **Mouvement EELV**. Il se distingue du collège Parti politique par sa structure horizontale.

Rédigée par des membres du **Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)**, cette **infolettre** a pour objectif de présenter la diversité des actions et engagements des **Coopérateurs et Coopératrices du Mouvement EELV**.

Nos Infolettres font apparaître **les points de vue différents** qui coexistent au sein du **Réseau coopératif**. De manière toute aussi importante, elles sont destinées à faire connaître les actions militantes écologistes que nous portons ou soutenons.

Bonne lecture !

Le Comité de rédaction

SOMMAIRE

- **Quel avenir pour notre Coopérative EELV ?**
- **Quel avenir pour la Coopérative EELV ? La Coopérative EELV doit-elle disparaître ou enfin répondre à ses objectifs ?**
- **Orienter le débat sur les présidentielles.**
- **L'hirondelle de l'exode urbain fera-t-elle le printemps de la ruralité ?**
- **Qui a volé notre printemps ? Deuxième partie.**
- **Renouveler son adhésion au Réseau coopératif !**

Quel avenir pour notre Coopérative EELV ?

Dix ans tout juste que notre coopérative a été créée, suite à la fusion du parti Les Verts avec un collectif informel appelé « Europe Écologie », un nom mythique du fait du succès d'Europe Écologie aux élections européennes de 2009, repris dans le nom du Mouvement Europe Écologie-Les Verts, issu de cette fusion. Le but assigné à notre coopérative dans ce mouvement était d'expérimenter de nouvelles façons de faire de la politique, ce que nous avons fait. Mais le peu d'audience médiatique de notre coopérative, associé au rejet de la coopérative par une partie des adhérents du parti EELV, fait que notre coopérative est aujourd'hui devant un dilemme. Que faire de notre coopérative dans les prochaines années ?

Doit-elle devenir un espace de réflexion en petit comité pour les politiques, ce que l'on appelle en anglais un « think tank », pour faire du lobbying auprès des politiciens pour qu'ils adaptent leurs pratiques verticales vers plus de démocratie horizontale. Ou alors, au contraire, notre coopérative devrait-elle devenir un espace d'accueil des militants de l'écologie politique, cent mille

personnes en cible marketing, toutes celles et tous ceux qui ont payé en 2016 ou 2017 pour participer dans les différentes primaires de gauche, du centre ou de droite, pour voter pour un candidat à la présidence de la République se positionnant comme écologiste.

Un sondage va être envoyé à tous les cotisants à la Coopérative depuis 2012, dont vous bien sûr, pour leur demander leur avis sur l'avenir de la Coopérative, voire proposer des alternatives aux deux alternatives ci-dessus. Vous aurez, dans l'infolettre de décembre, les résultats de ce sondage pour orienter ce que nous ferons en 2021 de la Coopérative, notamment lors des travaux menés par l'Agora du Mouvement EELV, dans le but de transformer le Mouvement EELV et de redonner un second souffle à la Coopérative.

Denis Guenneau

Coopérateur EELV

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Quel avenir pour la coopérative EELV ? La Coopérative EELV doit-elle disparaître ou enfin répondre à ses objectifs ?

La Coopérative a maintenant dix ans et sa raison d'être de faire de la politique différemment a eu beaucoup de difficultés à se définir.

Aujourd'hui nous y sommes, malgré les obstacles et les difficultés importantes, c'est enfin clair pour une partie des adhérents dont le nombre s'est effrité au cours des temps.

Ce que nous pensons savoir.

La politique, c'est-à-dire l'action de participer collectivement à la gestion des communs, peut prendre deux formes, l'action institutionnelle et l'action citoyenne.

- **l'action institutionnelle** par le jeu d'une démocratie de délégation et de représentation (présidence, parlementaires,

sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, élus municipaux, etc.) ;

• **l'action citoyenne** par l'investissement collectif dans des actions sans recherche de profit, ayant pour objectif la gestion ou la création de communs (monnaie complémentaire, AMAPs, sel, recycleries, tiers lieux et bien d'autres exemples que l'on peut retrouver assez souvent dans l'émission « carnets de campagne » sur France inter).

Il y a bien entendu l'action revendicative ou de manifestation citoyenne, nécessaire pour alerter, et souvent à l'origine des engagements. Elle permet de « concilier des tensions » en descendant dans la rue ou en se réunissant sur des ronds-points. Ce sont des actions qui permettent de se sentir « moins seul » mais qui sont rarement porteuses d'une vision politique suffisamment précise pour déboucher sur une participation constructive : on fait pression sur ou on demande la permission à.

La politique c'est agir pour gérer et construire des communs.

Les partis ont cela comme objectif et ils construisent leurs engagements dans le cadre institutionnel et le Parti EELV le fait en portant une vision écologique du monde.

La Coopérative EELV, si elle veut faire de la politique, se doit de porter cette vision écologique, dans l'action citoyenne. Comme les partis, la Coopérative se devrait d'être un lieu de projets et d'actions citoyennes de proximité. Cela ne peut pas être un simple lieu d'accueil, ni de réflexion, mais un lieu de synergie et d'échanges de projets et d'actions.

Nous n'avons pas encore réussi, et c'est avec des adhérents pour certain très investis, se tournant vers leurs actions locales non institutionnelles, que la Coopérative EELV deviendra le terreau de l'enrichissement politique de leurs engagements.

Christian Olive,
Coopérateur EELV
Languedoc-Roussillon

Orienter le débat sur les présidentielles.

L'écologie, c'est avant tout une façon de traiter au mieux les interactions entre les phénomènes, au service d'un monde plus viable.

Un monde plus viable, c'est un monde capable d'affronter les défis **écologiques** (biodiversité, acidification des océans, épuisement des ressources, cycles de l'eau et pollutions...), **sociétaux** (meilleure répartition des richesses, insertion de chacun), **relationnels** (réduction des incivilités, des violences, non discriminations, paix avec les autres civilisations et peuples), **organisationnels** (représentation diversifiée, informations non falsifiées et contrôlées par les puissants, réduction de la bureaucratie) et de **former les esprits** à faire en respectant sa singularité, celle des autres et la fragilité du vivant.

Ces défis devraient se décliner en registres interconnectés afin de parvenir, de façon concertée, à la meilleure auto-organisation possible, en fixant des mesures à court, moyen et long terme.

Bref, ré-agencer de façon plus harmonieuse les êtres et la société s'occupant des communs grâce à des instances appropriées.

Plutôt que de refaire un catalogue de mesures qui seront plus ou moins mises en œuvre, je plaide pour une nouvelle façon de traiter les problèmes : convoquer, dans un ensemble représentatif d'endroits, des assemblées regroupant des experts, des élus, des représentants des associations et des citoyens tirés au sort. Et s'engager à adopter leurs propositions.

Chaque domaine devra définir le type d'économies, le type d'encouragements, le type de liens, les méthodes et pédagogies à promouvoir pour aller vers cette planète plus viable.

Voici une première ventilation envisageable du cahier des charges :

1.
 - Rendre les lieux de vie, l'alimentation, les entreprises et les modes de déplacement les moins polluants possible.
2.
 - Pouvoir participer à la vie du pays en étant rétribué de façon suffisante pour se loger, se former, se vêtir, se nourrir et élever, le cas échéant, des enfants.
 - Mieux répartir les revenus.
3.
 - Se sentir le plus possible en sécurité, sans être discriminé.
 - Faire le maximum pour réduire toutes les formes de maltraitance.
 - Amplifier l'accompagnement et l'accès aux soins palliatifs encadrés par la loi du 22 avril 2005 sur les droits des malades et la fin de vie.
 - Avoir les meilleurs rapports avec tous les pays.
4.
 - Simplifier le droit et les modalités de réparation d'escroqueries manifestes.
 - Disposer d'une information de qualité, réduire les *fake-news* et contrôler au mieux la bienséance, dans les réseaux sociaux.
 - Revisiter les règles de notre République pour maximiser le pouvoir local, avoir une véritable diversité de représentations.
5.
 - Repenser une formation généralisée qui apprendrait à se connaître, à connaître l'autre, à ne mépriser personne, à comprendre les enjeux écologiques. Cette formation équilibrerait les activités pratiques, sensibles et conceptuelles ; elle aménagerait un temps substantiel pour rencontrer les principaux milieux du pays, et elle mettrait les disciplines classiques au service d'un parcours de thèmes obligatoires balayant des questions importantes de l'existence.

Antoine Valabrègue,
Coopérateur EELV
Languedoc-Roussillon

L'hirondelle de l'exode urbain fera-t-elle le printemps de la ruralité ?

Dès l'annonce du confinement, des centaines de milliers de personnes, issues des classes sociales plutôt aisées, ont quitté les centres urbains pour se réfugier à la campagne, à la montagne et sur le littoral. Cet exode a révélé, s'il en était besoin, l'extrême vulnérabilité des métropoles : promiscuité, saturation des services de santé, absence d'autonomie alimentaire, fragilité de certaines populations. De là à faire de ce flux temporaire un exode urbain structurel, il y a un pas vite

franchi par les agences immobilières nous annonçant l'essor de la demande de logements dans les campagnes, la périphérie des métropoles et certaines villes moyennes dynamiques.

Ce mouvement est-il un simple sursaut passager ou fonde-t-il le nouvel acte d'un autre mode de vie favorisé par le développement du télétravail et le déploiement de la fibre ? Peut-il faire masse et engendrer un basculement vers la revitalisation démographique de nombreux territoires ruraux ? Il est trop tôt pour répondre à ces questions, mais gardons trois choses à l'esprit :

1) un changement de cadre de vie ne fait pas un changement de mode de vie, c'est toute la différence entre campagnes dortoirs et campagnes « vécues » ;

2) il faut se méfier de la mythologie de la « revanche de la campagne », car les territoires ruraux ont souffert de la pandémie (déserts médicaux, chômage subi de plein fouet, agriculteurs peinant à mener à bien leur fonction nourricière) ;

3) si la tendance se confirmait, nos candidats à l'exode n'iraient repeupler que les territoires ruraux attractifs, on voit mal la Creuse et la Lozère se repeupler durablement.

Quelle que soit la nature de cet attrait renouvelé des campagnes, elles resteront, longtemps encore, prisonnières d'une politique d'aménagement du territoire qui date des années 1960 lorsque la DATAR fit le choix de créer des métropoles susceptibles d'équilibrer l'hyper-développement parisien. L'idée était de concentrer la vie économique et la population en exploitant les effets d'agglomération^(*) bien connus des économistes. On faisait de quelques métropoles des moteurs de croissance et de rayonnement international et on comptait sur les effets dits de « ruissellement », la richesse créée diffusant progressivement à travers l'armature des villes moyennes et des territoires ruraux.

Sauf que ces effets n'ont pas fonctionné et que l'on a tué la cohésion territoriale, asphyxié de nombreux territoires ruraux, fait disparaître les services publics et les commerces, négligé les transports en commun^(**). Toutes les facilités ont été données à l'artificialisation du foncier et les métropoles ont grignoté l'espace rural. Surtout un « échange inégal », bien connu dans les relations économiques internationales^(***), a transformé les campagnes périphériques des grosses agglomérations en territoires sous influence et dominés. On a tout simplement transféré les coûts du rayonnement économique mondialisé de quelques métropoles vers les territoires ruraux. La loi MAPTAM de 2014 est venue conforter la position des dites métropoles. Quant aux campagnes situées à l'écart des grandes agglomérations, leur sort n'a pas été meilleur puisqu'elles ont, le plus souvent, versé dans « l'hyper-ruralité », synonyme d'éloignement des services et de désertification démographique.

Une frange croissante de la population, consciente des limites planétaires, aspire néanmoins à une vie plus simple, plus lente, plus riche en liens sociaux, plus proche de la nature. Les territoires ruraux, se réappropriant certains héritages positifs de l'ère paysanne, pourraient offrir une forme de sobriété joyeuse répondant à cette attente. Reste à inventer un modèle social viable, attractif pour tous, spécifique aux campagnes. Une tentative existe aujourd'hui sous la forme de communautés locales autonomes fondées sur une reconsidération fondamentale des besoins, plus consommatrices de ressources

locales, de partage et d'entraide que d'énergie et de biens matériels.

Mais en attendant que cette somme d'initiatives locales fasse société, et malgré la lutte des élus locaux pour l'attractivité de leur territoire, il y a fort à parier que l'avenir des territoires ruraux sera une fois de plus dicté par les métropoles. Le risque aujourd'hui est de voir des métropoles, toujours plus hégémoniques, se verdir et devenir plus « intelligentes » (connectées), cantonnant les campagnes dans un rôle devenu classique : servir de lieu intermittent de loisirs, de détente et de respiration à des urbains fatigués, pressurés, maltraités sur leurs lieux de vie et de travail.

C'est toute la question de l'usage des sols qui est en jeu ici et elle réclame une vision de l'aménagement de nos territoires qui, espérons-le, fera l'objet de débats lors des élections présidentielles de 2022. Dans cette perspective, la sphère de la social-écologie a tout intérêt à s'emparer vigoureusement de ce sujet.

Patrick Salez
Coopérateur EELV
Poitou-Charentes

(*) L'économiste poitevin, Olivier Bouba-Olga parle aujourd'hui de la création d'une addiction à la CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence).

(**) Il s'agit d'un « pétro-aménagement », rendant obligatoire l'usage de la voiture.

(***) Un parallélisme peut être établi avec l'échange inégal centre-périphéries conceptualisé il y a 50 ans par l'économiste du développement international Samir Amin. De même que l'Occident a bâti l'essentiel de sa richesse sur l'exploitation des ressources des pays en développement (PED), de même les métropoles ont fondé une partie de leur croissance sur la fourniture par les communes rurales avoisinantes de nourriture, d'aménités, et de tourisme bon marché.

Qui a volé notre printemps ? Deuxième partie.

Printemps 2020, bon nombre d'êtres à l'aurore de leur été se voient confisquer ce (prin)temps. Sale temps sur l'an 2020 où tout projet personnel ou professionnel est anéanti graduellement. Sur fond d'état d'urgence sanitaire, le gouvernement français décide l'enfermement de la population sur tout le territoire le 17 mars 2020. Le 11 juillet au matin, il est remplacé, pour une durée de quatre mois, par un régime transitoire, défini par la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Automne 2020, la lumière du jour faiblit plus vite que d'ordinaire ! Nouvelle annonce anxiogène du Président de la République Emmanuel Macron : rétablissement de l'état d'urgence sanitaire le 17 octobre 2020, avec couvre-feu de 21H00 à 6H00 dès le 16, pour les sept métropoles : Île-de-France (1268 communes), Aix-Marseille-Provence (92 communes), Grand Lyon (59 communes), Métropole européenne de Lille (95 communes), Toulouse Métropole (37 communes), Métropole Rouen Normandie (71 communes), Montpellier Méditerranée Métropole (31 communes), Grenoble-Alpes Métropole (49 communes), Saint-Etienne Métropole (53 communes). Mais avant la fin de cette période transitoire, le Président français proclame un deuxième enfermement le 30 octobre 2020, avec assistance financière

pour certaines professions, en condamnant d'autres à une misère programmée. Petits commerçants, certains professionnels libéraux... doivent fermer boutique. Personnels liés à la culture, services publics compris (médiathèques...), et aux spectacles, faute de ne plus pouvoir faire rêver, sont hantés par le plus horrible cauchemar : qui a volé notre Culture ?

En revanche, des salariés peuvent se rendre sur leur lieu de travail, si le télétravail est impossible. Durant les moments de repos, la population est « assignée à domicile ». Pour sortir, elle doit se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire, pour laquelle le décret aurait dû sortir avant le 30.

Les chiffres des personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, cardio-neurovasculaires (140 000 morts/an), de cancers (150 000 morts/an)... disparaissent de l'audiovisuel, tandis que les annonces gouvernementales déferlent, relayées par la voix de télé-scientifiques, fessiers rivés aux sièges de l'audiovisuel généraliste, déroulant inlassablement à l'unisson des chiffres de létalité de la Covid-19, sans débats contradictoires.

Pourtant l'Institut hospitalo-universitaire Méditerranée en maladies infectieuses de Marseille (I.H.U.), veille sanitaire internationale, fort de ses 270 chercheurs, transmet des bulletins épidémiologiques hebdomadaires au Ministère de la santé. Il est précisé que les informations liées à la mortalité s'appuient sur les données d'EuroMOMO (European mortality monitoring/Surveillance de la mortalité européenne).

Christian Perronne, professeur universitaire spécialiste des pathologies tropicales et des maladies infectieuses émergentes, explique que le test PCR (Polymerase Chain Reaction, Amplification en chaîne par polymérase), notamment utilisé pour le virus du sida HIV, effectué sans prestation médicale, fort coûteux pour le système de l'Assurance Maladie, a un taux de « faux positif » sur des personnes asymptomatiques.

Pour le physiologiste Jean-François Toussaint, « la raison a déserté la table de décision ». Ce scientifique, dont la vision est globale et prospective, détaille la matrice de corrélation inexistante entre le confinement et le degré de mortalité en précisant que la « nouvelle vague », annoncée par les instances sanitaires, présente une modélisation fautive fondée sur de mauvaises hypothèses.

Alors qu'une partie de la population est immunisée contre le Sars-CoV-2 (acronyme anglais) du fait des anticorps produits après l'exposition à d'autres coronavirus (comme ceux du rhume) l'autorité de santé pourrait donc agir pour un virus décrit comme bien moins grave comme problème de santé que les maladies tueuses chroniques ?

Pendant que les laboratoires pharmaceutiques internationaux parient sur un vaccin pour ce coronavirus, Didier Raoult, conseille d'aménager les réponses médicales en fonction des variants entre virus, de l'épisode où des virus se recombinent avec les rhinovirus, les plus fréquents, pour lesquels le vaccin n'a jamais été trouvé.

Pour cet universitaire d'expérience, il est urgent d'investir dans la recherche génomique.

Le 8 septembre 2020, on apprend que le groupe pharmaceutique AstraZeneca annonce une pause mondiale de

l'essai clinique de son vaccin contre la Covid-19 après la mauvaise réaction d'un patient.

Quels seront donc les risques d'un futur vaccin par rapport au bénéfique, pour ce virus mutant ?

Le sujet est tellement grave que nous poursuivrons notre réflexion dans une troisième partie.

Brigitte Giry

Coopératrice EELV

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Source : <https://www.nouvelobs.com/coronavirus-de-wuhan/20201014.OBS34739/voici-la-liste-des-villes-concernees-par-le-couvre-feu.html>

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-cardiovasculaires/article/maladies-cardiovasculaires>

Source : <https://www.youtube.com/watch?v=eO7CF9VUMKc>

Renouveler son adhésion au Réseau coopératif !

Pour un paiement par chèque, rien de plus simple ! Il suffit de télécharger le formulaire :

<https://soutenir.eelv.fr/formulaire-papier/> et de

l'envoyer, accompagné d'un chèque bancaire ou d'un mandat postal (disponible contre une somme en liquide dans tous les bureaux de poste), à l'ordre de **AF-EELV**, au Secrétariat de votre Région dont l'adresse se trouve avec le formulaire papier. Attention le chèque doit être obligatoirement au nom de la personne cotisante, donc deux chèques différents en cas de cotisation d'un couple.

Il est également possible de régler son adhésion par carte bancaire en se rendant sur la page du site EELV : <https://soutenir.eelv.fr/cooperer/>.

Si vous êtes imposable, les 2/3 de votre cotisation seront déductibles de vos impôts sur le revenu de 2020.

En complément, il est aussi possible de rajouter un **don** d'une somme quelconque à votre cotisation au delà de vos 10€ ou 20€, don éventuellement déductible de vos impôts, pour 2/3 de son montant.



Le Comité d'animation du Réseau coopératif

Pour réagir aux articles des infolettres, vous pouvez les retrouver sur notre site web à l'adresse <http://coop.eelv.fr/category/infolettres/>

Le Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)